

SEBAN AVOCATS et SEBAN AUVERGNE annoncent la nomination de trois nouvelles directrices

SEBAN AVOCATS renforce ses équipes en nommant deux directrices pour son cabinet parisien. SEBAN AUVERGNE, filiale basée à Clermont-Ferrand, nomme également une directrice pour développer son implantation auvergnate.



Marie PICARD, nommée Directrice du secteur construction et assurances.

Avocate depuis 2017, Marie PICARD a combiné un cursus universitaire mêlant Droit public et Droit privé général au sein de l'Université de Lorraine. Elle a d'abord exercé au sein d'un Cabinet spécialisé en droit public et droit immobilier à Strasbourg. A travers cette expérience, elle a acquis de solides compétences en matière de passation, exécution des marchés publics et droit de la responsabilité des constructeurs. Elle intervient d'ailleurs depuis 2018 au sein du Master 2 Contrats Publics et Commande Publique à l'Université de Strasbourg, et y dispense des enseignements sur ces thématiques.

Elle rejoint le pôle construction et assurances de SEBAN AVOCATS en 2020 au sein duquel elle développe une expertise en conseil et contentieux au service des maîtres d'ouvrages publics et parapublics. Dans ce cadre, Marie PICARD est amenée à accompagner les clients au cours des expertises ordonnées en matière de référé préventif, d'établissement de décompte ou encore de désordres. Elle intervient également en matière de conseil et contentieux du contrat d'assurance en lien avec les opérations de construction et risques bâtimentaires, ainsi que sur les sujets liés à l'exercice des pouvoirs de police, de la mise en sécurité et plus généralement de l'habitat indigne.

Marie PICARD est nommée Directrice aux côtés de Guillaume GAUCH, avocat associé, pour accompagner les acteurs publics dans leurs projets d'opération de construction, dans l'exercice de leurs droits et obligations en matière de construction et assurances, et de les représenter dans leurs actions précontentieuses ou contentieuses.



Myriam DAHMANE, nommée Directrice du secteur copropriété et des associations syndicales libres.

Avocate depuis 2017, Myriam DAHMANE est diplômée du Master II Construction, Urbanisme et Contrats de l'Université Panthéon-Sorbonne. Après l'obtention de son CAPA, elle a exercé au sein d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit immobilier et de la construction. Elle y a développé de solides compétences en matière de droit des contrats et de la responsabilité civile, droit de la construction et droit immobilier privé, en accompagnant des clients personnes privées.

En 2021, Myriam DAHMANE rejoint le secteur droit immobilier privé de SEBAN AVOCATS pour mettre ses compétences en droit immobilier privé au service des préoccupations des personnes publiques. Elle les accompagne et conseille ainsi dans leurs problématiques immobilières, tant en conseil qu'en contentieux. Myriam DAHMANE a développé une expertise particulière en matière de copropriété en difficulté et dégradée ainsi qu'en matière d'ASL.

Myriam DAHMANE est nommée directrice en charge des copropriétés et des associations syndicales libres aux côtés de Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE, avocate associée. Elle conseille les acteurs publics sur les problématiques relatives aux structures juridiques de copropriétés et d'associations syndicales libres. Elle intervient dans la détermination, l'élaboration puis l'évolution de ces structures juridiques et, aux côtés de notaires et de géomètres, dans la rédaction, la mise à jour et la modification de statuts d'associations syndicales libres ou de règlement de copropriété. Elle assiste aussi les collectivités territoriales dans le traitement des copropriétés en difficulté et dégradées.



Charlyne BARDY-PALUAULT, nommée Directrice du secteur droit de la santé et des patients, droit de la responsabilité administrative et droit de la fonction publique de la filiale SEBAN AUVERGNE.

Avocate depuis 2017, Charlyne BARDY-PALUAULT est titulaire d'un Master II Droit de l'Administration et de la Justice, parcours Droit et Administration (Ecole de droit UDA, Clermont-Ferrand). Elle a débuté en qualité d'avocate auprès de Caroline LANTERO au sein du cabinet Judisconseil et a ensuite rejoint SEBAN AUVERGNE toujours aux côtés de Caroline LANTERO en 2020. En parallèle de sa carrière d'avocate, elle a obtenu un DU en droit de la responsabilité médicale en 2018 (Ecole de droit UDA). Depuis 2021, elle est chargée d'enseignement à l'Ecole de droit de Clermont-Ferrand, et formatrice au sein de l'EDACS (contentieux administratif et réparation du dommage corporel).

Charlyne BARDY-PALUAULT est nommée directrice du secteur droit de la santé et des patients, droit de la responsabilité administrative et droit de la fonction publique aux côtés de Caroline LANTERO, associée du Cabinet. Elle accompagne et représente les établissements publics de santé et/ou leurs assureurs dans le cadre des procédures de référé expertise et de contentieux en responsabilité médicale (devant les juridictions administratives et judiciaires, et les CCI).

Parallèlement, elle intervient en conseil et contentieux auprès des établissements publics, dans le secteur sanitaire et médico-social (pour des questions de droit de la santé et des patients par exemple) et est également amenée à assurer la défense de ces employeurs publics dans le cadre des litiges engagés par leurs agents et en matière de contrôle de légalité.



Ces nominations s'inscrivent dans la volonté du Cabinet à la fois de promouvoir des talents mais également de s'appuyer sur les compétences d'avocats très confirmés dans chacun de leur secteur d'activité pour mieux servir ses clients dans un univers juridique de plus en plus complexe et exigeant.



Didier Seban, avocat associé et Président de SEBAN AVOCATS

À propos de SEBAN AVOCATS

Implanté à Paris et dans onze métropoles régionales, SEBAN AVOCATS est un cabinet d'une taille sans équivalent dans le secteur de l'action publique et de l'économie sociale et solidaire. Une alliance exceptionnelle d'expertises complémentaires en droit public, droit privé et droit pénal lui permet d'accompagner ses clients dans leur action au quotidien, tant en conseil qu'en contentieux. Partageant la même volonté de servir l'intérêt général, ses équipes fortes de 100 avocats mutualisent leurs compétences pour accompagner de manière experte, opérationnelle et transversale tous les types d'acteurs publics et de l'économie sociale et solidaire.

À propos de SEBAN AUVERGNE

SEBAN AUVERGNE est née de l'association entre Caroline Lantero et SEBAN AVOCATS. Implantée à Clermont-Ferrand depuis 2020, l'équipe auvergnate poursuit un accompagnement de proximité des collectivités et établissements publics, notamment dans le secteur sanitaire et médico-social. En unissant leur connaissance parfaite des problématiques auvergnates à l'expertise de plus de 100 avocats de SEBAN AVOCATS, les avocats clermontois place SEBAN AUVERGNE au premier rang de conseil pour les acteurs publics et de l'économie sociale et solidaire de la région.

www.seban-associes.avocat.fr - cabinet@seban-avocat.fr

282 boulevard Saint Germain, 75007 Paris - Tel : 01 45 49 48 49

